

## Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 29 novembre 2016

Ouverture de la séance à 9h30. **Lecture de la déclaration liminaire F.O-DGFIP** (voir à la fin)  
- Lecture de la **motion intersyndicale** relative au dossier « AMIANTE » annexée au CR.  
- Annonce du Président du CHS-CT d'une somme de 80 000 € TTC allouée au transfert des services de la Trésorerie de La Ferté-Bernard dans un nouveau site (Prochaine réunion prévue à Paris le 15/12/2016 avec France Domaine).

### 1. Validation du solde du budget 2016 et validation de certaines actions reconduites pour le budget 2017 (Avis)

L'enveloppe globale pour l'année 2016 était de 85 613,95 €. Au 29/11/2016, il restait 2528 € à engager.

Cette somme sera employée pour l'achat de luminaires (salle de formation 1<sup>er</sup> étage CDFP Le Mans) et de trousseaux de secours.

4300 € (Porte de la Trésorerie de St Calais) seront reportés et imputés sur le budget 2017 pour cause de travaux non réalisés et non payés avant le 09/12/2016.

Les luminaires étant attachés aux postes de travail et non aux agents, un plan de masse de leur implantation dans les sites sera réalisé en 2017.

Actions reconduites pour 2017 : Stages : Premiers secours (7 h)- « conduite à risques »-Gestes et Postures -

Actions nouvelles : Relations avec l'utilisateur - extincteurs (Le Mans) - serre-file et guide file.

### 2. Examen des accidents de travail (info)

Une dizaine cette année.

### 3. Examen du registre SST (info)

Obligation de recentrer l'objectif du registre qui ne doit pas devenir le seul moyen d'expression de doléances.

Création d'un registre BIL détenu par le gestionnaire de site qui devient l'interlocuteur principal entre les agents et le BIL. Pour tout problème matériel, l'agent devra contacter son gestionnaire de site en priorité.

### 4. Fiches de signalement

Il est constaté une augmentation des agressions verbales et un fort manque de respect vis à vis de nos agents.

Il est donc indispensable que tous ces problèmes remontent auprès du CHS CT afin d'engager des actions auprès des autorités compétentes (Procureur de la République).

## **5. Examens des refus motivés éventuels des propositions d'aménagements de poste (info)**

Aucun refus dans notre DDFIP.

## **6. Présentation des évolutions éventuelles des aménagements suite aux transferts d'emplois liés aux fermetures des trésoreries de Saint Paterne, le Grand-lucé et Loué, en complément du CHSCT du 19/04/2016**

Sur Fresnay, les travaux ne seront pas effectués avant le 01/01/2017.

A force de restructuration, d'ailleurs pour Conlie si s'agit de la 2ème, on se rend compte qu'il y a une inadéquation des locaux (espace par agent mal proportionné : un travail qui nécessite un regroupement d'agents dans des espaces de plus en plus réduits).

Le médecin de prévention a évoqué la vulnérabilité des agents dans le type de configuration d'un guichet ouvert sur une grande zone de travail où se concentrent plusieurs agents. L'idée d'une cloison avec vitre sans teint pourrait mieux les protéger.

### **Lecture d'une motion des membres du CHSCT :**

*« Le CHSCT de la Sarthe réaffirme son avis défavorable aux projets de restructurations du 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite aux fermetures des CDFP de St Paterne, du Grand Lucé et de Loué.*

*Loué : l'installation des agents de Loué à Conlie n'a pas variée depuis le CHSCT du mois d'avril. Le CHSCT préconise une étude complète du poste afin que les agents disposent pleinement des locaux au lieu d'être tassés contre les murs et dans des bureaux exigus.*

*St Paterne : les tâches étant transférées sans agent dans les sites de Fresnay sur Sarthe et de Mamers, le CHSCT désapprouve l'intensification du travail qui va en découler dans ces 2 postes et donc la création de risques organisationnels supplémentaires.*

*Montval sur Loir : la demande de consultation de l'ergonome du ministère n'est pas achevée à ce jour.*

*De plus, suite à l'unique transfert de poste au service recouvrement alors que les tâches transférées sont essentiellement pour le pôle communal (70 budgets supplémentaires), les membres du CHSCT dénoncent la forte intensification du travail prévisible et la création de nouveaux risques psycho-sociaux pour tous les agents du poste.*

*Le CHSCT demande l'intervention très rapide de l'ergonome pour aboutir à une meilleure organisation du travail sur l'ensemble du poste en passant par l'optimisation de l'utilisation de l'ensemble des locaux.*

*En conséquence, le CHSCT préconise le transfert d'emplois supplémentaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les postes accueillants et l'application du principe de prévention n°1 : éviter les risques »*

## **7. Présentation des conclusions des comptes rendus de visite des CDFIP de : Le Mans Agglomération et amendes, Le Mans OPH, Sablé sur Sarthe et La Flèche**

La collaboration de la DDFIP et du Mans OPH s'achève le 01/01/2018.

Sur Sablé sur Sarthe, le DUERP sera revu en particulier le point 8 (RPS). Un réaménagement du guichet et de l'entrée est préconisé. Des stores défectueux à remplacer.

Sur La Flèche, l'installation de la cloison isolant le second étage a été édictée conformément à la réglementation. L'aménagement du poste de l'agent d'accueil est urgent. Manque de matériels dans l'infirmerie. Le chauffage du bâtiment est à revoir et des fuites d'eau au niveau de la toiture sont toujours constatées.

### 8. Réponse de l'administration au rapport de visite de Sablé sur Sarthe par l'ISST

La colonne relative aux recommandations « Particulièrement signalé » (caractère urgent) est vierge de remarque.

A toutes les recommandations de l'ISST, l'administration a donné suite.

### 9- Calendrier prévisionnel des visites de site d'une délégation du CHSCT pour 2018

Comme tous les ans, le CHSCT prévoit des visites de sites afin de recenser les besoins des agents et leurs problèmes. Aussi, il est demandé une participation active des agents.

### 10 - Calendrier prévisionnel des CHSCT et des GT du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

10/01/2018 et 09/03/2018.

### 11- Tableau récapitulatif des vérifications électriques et sanitaires avec les dates et éventuellement les travaux à faire

Toutes les vérifications ont été réalisées sur tous les sites domaniaux sauf le nettoyage des douches dans les locaux de gardien. Des informations complémentaires pourraient être ajoutées pour signaler les actions à réaliser.

### 12- Point sur la mise en place de l'application RIALTO MEMO

2 séances de formation ont été organisées en Sarthe ;

Rappel : fin juin 2016, la DG a présenté aux OS nationales un module rebaptisé RIALTO-MEMO. Si des évolutions positives sont perceptibles en termes d'ergonomie et d'allègements du nombre de zones dites obligatoires, il n'en demeure pas moins que subsistent de sérieuses craintes :

- finalité de l'application (surveillance étroite du vérificateur) ?
- perte d'autonomie,
- aspect chronophage,
- normalisation du contrôle,
- risque à ce que des zones facultatives se transforment en obligatoires.

### 13- information sur la nouvelle organisation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous

L'administration a annoncé que la mise en place serait progressive. Elle concernera, au départ, les services du CDIF et des SIP du CDFP du Mans. Davantage de box seront mis à disposition pour ce type d'accueil. L'outil n'est pas encore disponible. L'accueil généraliste est maintenu.

Les points 14 et 15 concernant l'adossement du pôle enregistrement aux services de publicité foncière et les questions diverses n'ont pas pu être abordés. Les membres du CHSCT ont à nouveau demandé la tenue de cette réunion sur une journée.

Fin à 13h20.

\*\*\*\*\*

Vos représentants F.O. - DGFIP au CHSCT:

- |                      |                        |                      |
|----------------------|------------------------|----------------------|
| - Jean-Yves PERDRIAU | Pôle CE Le Mans        | tel : 02.43.83.82.86 |
| - Anne PUJOL         | Paierie Départementale | tel : 02.43.77.18.71 |

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

Monsieur le Président,

En rappelant la forte mobilisation des agents le 15 novembre 2016, et en les remerciant d'avoir exprimé de vive voix leurs griefs, les représentants **F.O.-DGFIP** réaffirment, dans ce comité, sa condamnation de la poursuite des suppressions massives d'emplois et de moyens de fonctionnement compromettant l'exercice normal des missions et conduisant pour certaines à leur abandon ou à leur externalisation, politiques menées depuis de trop nombreuses années par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Comme membre éminent d'un ordre social qui devient de plus en plus injuste, vous avez répondu de façon adroite que vous écoutiez à défaut d'entendre, votre position ne pouvant aller au-delà de vos prérogatives. Lors de l'échange, vous êtes aussi intervenu sur « les réunions informelles ». Cette volonté de contourner les instances comme les CT ou CHSCT, constitue-t-elle une expérimentation départementale à l'instar de ce qui se passe dans d'autres ministères ? En effet, nous apprenons par note du 09 courant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt la création d'un poste de « préfigurateur du secrétariat général commun » des trois DDI de la Sarthe, agriculture, agroalimentaire et forêt ; cette initiative malencontreuse contourne le CT et déroge à l'instruction du 04 février dernier.

Cette politique dégrade les conditions de travail et aggrave le mal être des agents, alors que l'employeur a l'obligation pénale de mettre en œuvre une politique de prévention et aussi de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art L 4121-1 du Code du Travail).

On ne peut donc que dénoncer l'attitude ambiguë du Ministère, dont vous êtes le rapporteur ou la force de proposition, qui affiche une politique ambitieuse en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Santé au travail mais qui ne se vérifie pas dans les actes.

L'ordre du jour proposé aujourd'hui s'inscrit dans cette logique destructrice d'emplois et en corollaire du Statut de la Fonction Public et du Service Public.

Aussi, tout doit être mis en œuvre pour que soit effective et garantie en permanence à tous les agents de notre département, une politique de Santé, Sécurité et Conditions de travail de haut niveau.

C'est pourquoi, les représentants du personnel **F.O.-DGFIP** de la Sarthe continueront d'agir pour faire évoluer favorablement les pratiques en ce sens, à la hauteur des attentes et des besoins de tous les agents, et à tous les niveaux faire aboutir leurs légitimes revendications.

Alors, attention aux interprétations qui peuvent être portées sur l'annonce, via ULYSSE, du chiffre de 23,91 % de grévistes à la DGFIP, et bien avoir en tête que « celui qui pense se grandir en écrasant sa base n'a d'autre ambition que celle de s'élever à sa hauteur ».

Merci pour votre attention.